



Koninklijke Unie der Clubs voor Belgische Herdershonden vzw.
Union Royale des Clubs de Bergers Belges asbl.
K.K.U.S.H. – U.R.C.S.H. nr. 0007
Ondernemingsnummer: 465817061
Swytswal 13 – 8680 Koekelare
info@kucbh.be - www.kucbh.be

Commission sportive U.R.C.B.H. asbl, département IGP

Règlement de l'organisation du championnat national IGP PCU pour Bergers belges.

Procédure d'attribution :

1. Chaque société canine en Belgique, reconnue par l'URCSH, membre de la Section 1C, peut poser sa candidature par écrit, à la commission sportive section IGP, pour organiser cet évènement.
2. Chaque société peut, chaque année, renouveler cette candidature.
3. Les sociétés candidates doivent faire parvenir leur candidature, par écrit, pour le 1^o novembre au plus tard, l'année précédant le championnat pour lequel ils postulent.
4. Au cas où aucune candidature n'est soumise, la commission sportive, section IGP, se chargera de cette organisation.

Obligations pour la société organisatrice:

1. la société organisatrice est responsable de mettre à disposition une infrastructure permettant raisonnablement le bon déroulement du championnat, quel que soit le lieu géographique de l'organisation.
2. Les organisateurs doivent mettre gratuitement à disposition un emplacement pour le stand du sponsor de l'équipe participant au championnat du monde IGP PCU pour Bergers belges.
3. La société organisatrice autorise la commission sportive, section IGP, de vendre sur place du matériel promotionnel au profit de l'équipe IGP PCU participant au championnat du monde pour Bergers belges.

Modalités du concours:

1. Le règlement FCI pour l'IGP PCU doit être respecté.
2. Le concours est un concours ouvert.
3. Un résultat est fait pour le concours "ouvert", avec ou sans CAC et un résultat est fait pour les membres de la U.R.C.B.B. asbl. Ces résultats sont utilisés pour la détermination dans le règlement de sélection pour les Championnats du Monde FMBB.

Titres:

1. Les titres suivants sont mis en compétition:
 - vainqueur national IGP PCU Bergers belges, classe 1 et 2.
 - champion national IGP PCU Bergers belges classe 3.
2. Seul un concurrent, membre de l'URCSH, peut prétendre à un titre.

Règlements spéciaux

3. Wild Card "Grand Prix de Belgique"
4. Les champions respectifs de la U.R.C.B.B. asbl reçoivent une wildcard pour participer au prochain "Grand Prix de Belgique" K.K.U.S.H.

Tirage au sort:

Le tirage au sort sera effectué par la commission sportive, section IGP, ou par une personne désignée par celle-ci. Il y a deux tirages au sort. Le premier, par une personne neutre, pour désigner l'ordre dans lequel les concurrents vont tirer au sort et le deuxième par les concurrents pour leur ordre de passage pendant le concours.

Dans un récipient se trouvent les noms de tous les concurrents. Une personne neutre tire au sort les noms des concurrents. Le 1^o nom retiré est celui de qui tirera en premier au sort son ordre de passage au concours et ainsi de suite pour tous les concurrents.

On débutera par la classe 1, puis la classe 2 pour finir avec la classe 3.

L'U.R.C.B.B-sa, commission sportive section IGP:

1. se charge de l'insertion du concours dans le calendrier sportif de l'URCSH.
2. se charge de la demande d'autorisation auprès de la S.R.S.H.
3. paie les taxes à la SRSH § ADD.
Les organisateurs paient les taxes à l'URCBB, commission sportive section IGP, après le concours.
4. La commission sportive, section IGP, choisit, sur proposition des organisateurs, les juges.
5. La commission sportive, section IGP, choisit sur, proposition des organisateurs, les figurants, ces derniers doivent être titulaires de la qualification A au moment du championnat..
6. la commission sportive, section IGP, choisit, sur proposition des organisateurs, les traceurs.
7. La commission sportive, section IGP, ou une personne désignée par elle, a le droit de contrôler les terrains de piste deux semaines avant le concours.
8. La commission sportive, section IGP, met à disposition son "website" pour les inscriptions en ligne et diffuser les informations utiles concernant le championnat.
9. Les inscriptions se font via l'application MYKKUSH ou par e-mail à info@kucbh.be

La société organisatrice:

1. Tous les frais et bénéfices, à l'exception de l'argent provenant des inscriptions des concurrents et des publicités insérées dans le catalogue du concours, restent à charge ou au profit des organisateurs y compris le paiement des taxes à la SRSH § ADD comme prévu au paragraphe ci-dessus au point 3.
2. Accueil des membres de la commission sportive, section IGP.
3. Met en temps voulu, à la disposition de la commission sportive section IGP, la liste des juges, figurants et traceurs qu'ils souhaitent proposer.
4. Peut se faire sponsoriser pour l'organisation du championnat.
5. Se charge des coupes, trophées, prix et du catalogue du concours.
6. Distribution en temps voulu des affiches du concours, son contenu doit néanmoins être approuvé par la commission sportive section IGP.
Après accord de la commission sportive section IGP, les affiches et les formulaires d'inscription (créés par la commission) doivent être diffusés à tous les clubs de la section 1C de l'URCSH. Ceci peut se faire par la poste ou via un message électronique par la société organisatrice.
7. Les recettes, comme celles provenant des publicités dans le catalogue du concours, vont intégralement à l'équipe sélectionnée pour le championnat du monde IGP PCU pour Bergers belges. Ces recettes doivent être envoyées, après le concours, à l'URCBB commission sportive, section IGP.
8. Les recettes des inscriptions vont également intégralement à l'équipe sélectionnée. Les inscriptions sont à payer avant le championnat sur le N° de compte repris sur les formulaires d'inscription.
9. Les frais d'inscriptions pour le championnat seront de 15,00 EUR.

Divers:

Tout ce qui ne pourrait pas être repris dans ce règlement sera délibéré par la commission sportive, section IGP.

La commission sportive, section IGP,

Le Club organisateur,

